

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET SIVU

Rappel des évènements marquants de l'exercice 2023

Les recettes et dépenses réelles de l'exercice budgétaire sont :

- Recettes de fonctionnement : 830 104,22 €
- Dépenses de fonctionnement : 734 519,62 €
- Résultat : Section de fonctionnement : excédent de 95 584,60 €

- Recettes d'investissement 2023 : 554 854,49 €
- Dépenses d'investissement 2023 : 611 177,09 €
- Résultat : Section d'investissement : déficit de 56 322,60 €

La principale dépense d'investissement pour cette année a été l'acquisition du terrain pour aménager le parking de l'école.

La rentrée scolaire 2023 a été marquée par l'arrivée de la nouvelle coordinatrice au sein du SIVU et la mise en place d'un accueil de loisirs lors des vacances scolaires.

Présentation du budget prévisionnel 2024

DEPENSES

I. Les charges à caractère général- chapitre 011 (*électricité, eau, fournitures de petit équipement, contrat de maintenance...*)

Les dépenses prévues pour l'année 2024 s'élèvent à 676 350 € ce qui représente une augmentation de 17,76 % par rapport au budget prévu en 2023. Cela s'explique principalement par mise en place de l'accueil de loisirs lors des vacances scolaires, (pour mémoire en 2023, l'accueil loisirs a été mis en place uniquement pendant les vacances de la Toussaint).

II. Les charges de personnel - chapitre 012

Les dépenses de personnels se divisent en plusieurs composantes : la rémunération brute, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales.

Pour l'année 2024, les charges de personnel représentent 480 500 €, ce qui représente environ 53 % du total des dépenses de fonctionnement du SIVU Excenevex-Yvoire.

Pour information, sont intégrées dans ce chapitre les charges liées à l'action sociale (Garantie salaire, CNAS).

III. Les charges de gestion courante - chapitre 65

Le montant alloué aux indemnités des élus (article 6531) représente 8 500 €.
Le montant des admissions en non-valeurs est estimé à 1 000 €.

IV. Les dépenses exceptionnelles - chapitre 67

Il est prévu d'allouer 500 € à l'article 673 – Titres annulés.

RECETTES

V. Le virement à la section d'investissement – 023 (Virement du fonctionnement vers l'investissement).

Afin d'équilibrer le budget, et les 2 sections qui le compose, il a été décidé d'inscrire la somme de 28 903 € au chapitre 023-virement à la section d'investissement.

VI. Les produits des services et du patrimoine - chapitre 70

A ce chapitre, le montant des recettes s'élève à la somme de 204 763,59 € réparti de la manière suivante :

- Redevances et droits des services à caractère social (94 603,59 €) (*cantine*)
- Redevances et droits des services périscolaires (108 000 €)
- Remboursement de frais par des tiers (2 160 €)

Les dotations et participations - chapitre 74

La participation des deux communes s'élève à 675 000 € pour cette année 2024.

La mise en place des quotients familiaux depuis ce début d'année permet de prévoir une somme qui correspondrait à la prestation de service ordinaire de la CAF.

Les produits de gestion courante - chapitre 75

Le montant des recettes de loyers est estimé à 3 400 € pour 2024 (*location d'un appartement*).

VII. Les investissements mobiliers et immobiliers programmés - chapitre 20, 21, 23

Pour cette année au regard du déficit et du montant du capital des emprunts, peu de dépenses d'investissement sont prévues afin de couvrir les dépenses obligatoires.

VIII. Endettement pluriannuel

Le terme de l'endettement pour le budget du SIVU Excenevex-Yvoire est à la date de 2039.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	BUDGET 2024
011	Charges à caractère générale	340 098,16 €
012	Charges de Personnel	480 500 €
65	Autres charges gestion courante	13 860 €
66	Charges financières	29 250,59 €
67	Charges exceptionnelles	500 €
68	Dot. amortissement provisions	500 €
023	Virement à la section d'investissement	28 903 €
TOTAL		893 611,75 €

